

## RÉSIDENCE DEUX GÉNÉRATIONS

### Formulaire de déclaration et d'engagement

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE			
<b>Nom</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Téléphone</b>			
<b>Courriel</b>			
<b>Résidence unifamiliale :</b>	<input type="checkbox"/> isolée	<input type="checkbox"/> jumelée	<input type="checkbox"/> en rangée
PERSONNE QUI OCCUPERA LA OU LES PIÈCE(S) ADAPTÉE(S)			
<b>Nom</b>			
<b>Lien de parenté</b>			
EXIGENCES			
a)	L'aménagement des pièces adaptées est :		
	<input type="checkbox"/> au sous-sol	<input type="checkbox"/> au rez-de-chaussée	<input type="checkbox"/> à l'étage
b)	La hauteur sous-plafond minimum de toutes pièces adaptées est fixée à 2,1 mètres.		
c)	Les pièces adaptées doivent être dotées d'un avertisseur de fumée raccordé de façon permanente à un circuit électrique et relié électriquement aux autres avertisseurs de fumée de la résidence.		
d)	Le logement du ou des propriétaires ainsi que l'espace deux générations doivent être accessibles à partir d'un accès commun.		
e)	Une seule entrée de service par bâtiment est autorisée pour l'électricité, l'aqueduc et le gaz naturel.		
f)	Une seule porte d'entrée principale par bâtiment est autorisée.		
g)	Un seul numéro civique par bâtiment est autorisé.		
h)	Une seule boîte aux lettres par bâtiment est autorisée.		
i)	L'ajout de pièces adaptées ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le nombre de cases de stationnement requis.		
j)	Si des travaux sont requis pour l'aménagement de pièces adaptées, un permis de construction est requis pour effectuer ces travaux.		

Suite au verso





## ■ DOCUMENTS REQUIS

- Un plan à l'échelle montrant l'aménagement actuel de chaque niveau de plancher dans la résidence ainsi que l'aménagement futur.
- Pour l'aménagement d'une pièce adaptée au sous-sol, une photo ou un plan d'élévation illustrant la hauteur entre le plafond fini intérieur et le sol extérieur.
- L'information concernant la hauteur intérieure, entre le niveau du plancher fini et le plafond fini de la partie visée par la résidence deux générations.
- Le présent formulaire dûment complété.
- Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.

## ■ ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter toutes les dispositions concernant les résidences deux générations. Je suis conscient que l'autorisation que je recevrai de la Ville me permet de loger le membre de ma famille mentionné précédemment et que je ne peux en aucun temps louer à quelqu'un d'autre. Aussi, je ne peux louer à un autre membre de ma famille sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la Ville. De plus, j'acquitterai les frais inhérents à ma demande en janvier de chaque année puisqu'il s'agit d'un permis renouvelable.

Signé à Saint-Hyacinthe, ce

*Signature du propriétaire*

## ■ RÉSERVÉ À LA VILLE

Paiement reçu le :

Montant :  Argent  Débit  Chèque

Permis émis numéro :